



# CHERBOURG en Cotentin



## Règlement URBAN TRAIL CULTUREL de CHERBOURG-EN-COTENTIN 2024

Le TRAIL URBAIN CULTUREL DE CHERBOURG (TUCC) est une épreuve pédestre organisée par la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN en partenariat avec les associations sportives d'athlétisme locales (Cherbourg Marathon, ASTourlaville athlétisme, ASQuerqueville athlétisme, ASCherbourg athlétisme, Courir en Cotentin, Cherbourg Triathlon). Il s'agit d'un trail **sans classement et non chronométré.**

L'organisation (départ, arrivée, village partenaires) se situe au niveau de parking de l'esplanade Paul Minard à Cherbourg-en-cotentin, près du Redoutable (Cité de la mer).

### Formule

Deux parcours (sur trottoirs et pistes cyclables) :

- 9h00 : 10 km course ou marche sportive en solo (**barrière horaire maxi fixée à 2h30 – 4 km/h mini**).
- 9h30 : 6 km course ou marche sportive (**barrière horaire maxi fixée à 1h30 – 4 km/h mini**).
- 12h45 : fin de la manifestation.

**Inscriptions** : Sur notre site internet : [www.cherbourg.fr](http://www.cherbourg.fr)

Si difficulté : contacter la direction des sports au 02 33 87 87 07

**Clôture des inscriptions par internet le 12 mars 2024 à 23h.**

*La course n'étant pas chronométrée et sans classement, le **certificat médical n'est pas demandé.** Toutefois, il est de votre responsabilité de vous inscrire uniquement si vous vous considérez en bonne santé physique.*

### Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

### TARIF :

Les 2 courses sont gratuites.

### Limites d'âge

Les courses sont accessibles **à partir de 15 ans**

**L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire (dont un modèle est mis à votre disposition sur notre site internet). Un exemplaire daté est signé devra être remis aux organisateurs le jour de l'événement pour confirmer l'inscription et recevoir son dossard.**

### Dossards

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. **Les dossards seront à retirer le jour du trail entre 8h et 9h au niveau du parking de la cité de la mer.**

### **Équipement obligatoire**

#### **Une tenue adaptée à la pratique de la course à pied.**

Il existe sur le parcours des obstacles naturels ou civils et également des sections de parcours glissantes. De plus, il existe plusieurs passages avec des montées et descentes d'escaliers.

### **Équipement facultatif**

Un système d'hydratation, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, téléphone portable avec une batterie chargée...

### **Consignes :**

Les participants devront impérativement respecter l'intégralité des consignes données avant le départ et lors de la course notamment à certains endroits où ils devront adopter une attitude particulière afin de préserver les lieux. Les coureurs devront donc être attentifs tout au long du parcours.

Les participants devront respecter le code de la route (respect des feux, passages pour piétons) et **emprunter uniquement les trottoirs et pistes cyclables.**

**Les participants doivent gérer leurs déchets et ne pas les jeter en dehors des bacs prévus à cet effet.**

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible et à **respecter les monuments traversés.**

### **Accompagnateurs**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

### **Signalisation**

Le parcours sera fléchés à l'aide de panneaux directionnels et les dangers éventuels seront complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

### **Ravitaillements**

Un ravitaillement léger (eau, biscuit) sera mis en place sur le circuit (voir plan). Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée.

### **Secours :**

Le trail pourra être neutralisé quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

### **Annulation course**

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure.

### **Collecte de données personnelles**

#### **Responsable de traitement**

La commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire, Benoît Arrivé.

## Finalité du traitement de vos données

Les données collectées au travers du formulaire d'inscription au trail sont enregistrées dans un fichier informatisé par le département animations de territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin dans le but de pouvoir traiter, suivre et gérer les demandes d'inscriptions au trail urbain culturel de ladite commune et le trail en lui-même. Également, pouvoir communiquer avec les personnes inscrites par différents canaux (SMS, mail, ...).

Ce département s'engage à ce que les données à caractère personnel recueillies et traitées lors de cet événement sportif et culturel, soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018.

## Base légale de traitement

Article 6 (1) a du règlement européen 2016/679 (Règlement général sur la protection des données - RGPD) – La personne a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

### Données personnelles collectées, à minima:

Pour le jeune mineur : nom, prénom, sexe, âge, mail, téléphone, choix de la durée du parcours, acceptation du règlement, données d'autorisation parentale pour les mineurs de plus de 15 ans et autorisation de réalisation et d'utilisation de prises de vue.

Pour la personne majeure : nom, prénom, sexe, âge, mail, téléphone, choix de la durée du parcours, acceptation du règlement et autorisation de réalisation et d'utilisation de prises de vue.

### Durée de conservation de vos données

Conformément à l'article 6-5° de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, des données à caractère personnel ne peuvent être conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Dans le cadre du trail, la conservation des données se fera jusqu'au retrait de votre consentement et au maximum, le temps nécessaire à l'exploitation et à la finalisation du traitement concerné, soit un an, en vue de pouvoir faire une relance mail aux participants, si une deuxième édition du trail était programmée.

### Destinataires de vos données

Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données, la direction des sports, le service relation gestion associations équipements, le chef de département animation de territoire et la chargée de projets événementiels sportifs de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin. Les données à caractère personnel sont confidentielles. Aucune information personnelle vous concernant n'est publiée à votre insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

### Vos droits

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer les droits suivants :

Consentement : Accès, rectification, effacement, limitation du traitement, portabilité, tel que prévu aux articles 15, 16, 17, 18 et 20 du Règlement Général sur la Protection des Données et retrait du consentement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, adresser un courrier par voie postale à : Commune de Cherbourg-en-cotentin - Délégué à la Protection des Données – 10, Place Napoléon - 50100 Cherbourg-en-Cotentin ou envoyer un mail à [dpd@cherbourg.fr](mailto:dpd@cherbourg.fr).

Si vous estimez, après contact, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### Protection de vos données

Les données personnelles collectées par le département animations de territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin sont traitées selon des protocoles sécurisés. Elles sont conservées conformément aux règles prescrites par les archives départementales, par la loi de 1978 et pendant la durée justifiée par la finalité de leur traitement.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

### **Engagement contractuel**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.